

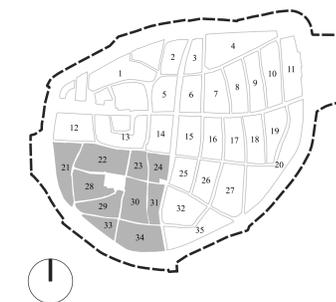
SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE

# RIOM

PLAN DE SAUVEGARDE  
 ET DE MISE EN VALEUR

SECTEUR SUD-OUEST

Modification n°1  
 échelle 1/500  
 Approuvée le



## LEGENDE

-  IMMEUBLE, FACADE OU ELEMENTS PROTEGES par la législation des Monuments Historiques
-  IMMEUBLE OU FACADE A CONSERVER dont la démolition, l'enlèvement, la modification ou l'abâtissement sont interdits
-  IMMEUBLE NON PROTEGE pouvant être conservé, amélioré, démolir, ou remplacé
-  IMMEUBLE OU PARTIE D'IMMEUBLE dont la démolition pourra être imposée (occasions d'opérations d'aménagement publiques ou privées)
-  EMPRISE DE CONSTRUCTION IMPOSEE
-  HAUTEUR MAXIMALE DE L'IMMEUBLE en cas de reconstruction sur un immeuble existant ou une emprise imposée (R = rez de chaussée, R+1 = rez de chaussée + 1 étage...)
-  ESPACE PROTEGE par la législation des Monuments Historiques
-  ESPACE PLANTE OU JARDIN EXISTANT OU A REALISER
-  ARBRES D'ALIGNEMENTS EXISTANTS OU A CREER
-  ESPACE LIBRE
-  EMPLACEMENT RESERVE
-  MODIFICATION, ECURETTEMENT, SURELEVATION
-  ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION N°1 Place de la Fédération
-  ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION N°2 Place Félix Pérol et jardin des caves
-  ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION N°3 Centre de détention
-  REGLE D'ORDONNANCEMENT
-  PASSAGE PUBLIC A REALISER
-  PLAN D'EAU OU COURS D'EAU A CONSERVER
-  PERIMETRE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

